



## Changement de travail transmission du nouveau contrat au bailleur

-----  
Par GinettePalandru

Bonjour,

J'ai emménagé il y a de cela presque 1 an dans un logement type F2, dans une copropriété en tant que locataire d'un propriétaire bailleur.

Lorsque j'ai emménagé, j'ai transmis mon contrat de travail, un loyer d'avance et toutes les pièces justificatives.

Depuis quelques mois j'ai changé de boulot, mon proprio me demande mon nouveau contrat de travail.

Suis-je tenue de lui transmettre mon nouveau contrat de travail?

Merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Mais non. Le bailleur ne peut pas exiger une nouvelle justification de vos revenus.

Refusez et s'il insiste demandez lui en vertu de quel article de la loi il fait cette demande.

-----  
Par GinettePalandru

Merci, yapasdequoi!

Je ne vais pas la relancer là dessus, je verrai bien si elle revient à la charge, auxquels cas je lui tiendrai ce discours.

Elle est quelque peu envahissante si on la laisse faire, elle passerait chez moi se faire un café pendant mon absence.

-----  
Par yapasdequoi

Le bailleur n'a aucun droit de pénétrer chez vous en votre absence (c'est un délit puni par la loi).

Vous pouvez changer les barilletts de serrures, pour éviter toute intrusion, et remettre l'original quand vous rendrez le logement.

-----  
Par GinettePalandru

Elle s'est tapée l'incruste pour superviser des travaux alors que j'avais demandé à un membre de ma famille d'être présent. J'ai pas osé.

-----  
Par yapasdequoi

pas osé quoi ? Ce bailleur n'est ni votre chef ni votre mère... et la loi vous protège.

La loi interdit au bailleur de pénétrer chez vous sans votre autorisation.

Pour des travaux, c'est à négocier entre vous.

Ces travaux étaient probablement dans votre intérêt...

Une page à lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699  
[url]

-----  
Par GinettePalandru

Oui, enfin non, elle a profité d'une grêle qui n'avait pas touché ses volets pour faire jouer l'assurance et les changer. Ils étaient clean.

J'ai pas osé lui rentrer dedans en lui disant que je lui payais un loyer et que c'était chez moi du coup.

Après je pense que c'est pour cela qu'elle s'est permis de demander mon nouveau contrat de travail. En meme temps qui a envie de se brouiller avec son proprio...

-----  
Par yapasdequoi

Sans se brouiller, vous avez le droit de rappeler gentiment les limites qui sont prévues par la loi. Vous avez le droit de dire non à sa demande abusive.

Elle a un double des clés ?

-----  
Par janus2

Depuis quelques mois j'ai changé de boulot, mon proprio me demande mon nouveau contrat de travail.

Bonjour,  
Et comment votre bailleur sait-il que vous avez changé d'emploi ???

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous n'êtes pas obligé d'être désagréable et lui "rentrer dedans". Vous pouvez lui dire de manière courtoise que vous lui saurez gré de ne plus se présenter chez vous sans y être invitée, car ce serait une perte de temps pour elle.

Pour le contrat de travail, vous lui rappelez que vous avez fourni des justificatifs avant votre entrée dans les lieux.